

LIVRE II : DE L'OFFICE DE NUIT

1. Objet du second livre

Après avoir montré le soldat du Christ ainsi revêtu corporellement et spirituellement, nous ferons connaître ce qui a été établi en Orient par les anciens Pères pour la récitation des psaumes et de l'office canonial.

Pour ce qui est de la prière en elle-même et de la recommandation de saint Paul de prier sans cesse, nous espérons, avec la grâce de Dieu, en parler lorsque nous rapporterons les conférences des anciens Pères.

2. Du nombre des psaumes de l'office selon les provinces

Nous voyons que, dans d'autres pays, beaucoup ont établi à ce sujet des usages et des règles différentes, parce qu'ils ont suivi leurs idées particulières et qu'ils ont, comme le dit saint Paul, « le zèle de Dieu sans en avoir la science » (Ro 10, 2). Quelques-uns ont pensé qu'il fallait dire chaque nuit vingt ou trente psaumes, en y ajoutant même le chant de plusieurs antiennes et de plusieurs autres prières. Quelques-uns même ont voulu aller au delà. D'autres, au contraire, se sont bornées à dix-huit psaumes. La règle est différente partout, et nous voyons, pour ainsi dire, autant d'usage qu'il y a de monastères et de cellules. Il y en a même qui se sont imaginé qu'il fallait dire, pour l'office du jour, autant de psaumes que les heures en indiquent, trois pour tierce, six pour sexte et neuf pour none ; d'autres en ont fixé six pour chaque partie de l'office. Je crois qu'il est nécessaire de faire connaître la coutume très ancienne des Pères, qui est encore observée dans toute l'Égypte par les solitaires, afin que l'enfance du nouveau monastère pour lequel j'écris, se forme sur des institutions consacrées par tant de siècles et de vertus.

3. De la règle observée en Égypte

Dans toute l'Égypte et la Thébaïde, où les monastères ne sont pas livrés à l'arbitraire des supérieurs, mais sont restés fidèles jusqu'à ce jour aux traditions des anciens, nous voyons adoptés, pour l'office de nuit, les psaumes qui avaient été fixés par les premiers solitaires. Car non seulement on ne permet à aucun religieux de rien innover dans le monastère, mais on ne le laisse pas même libre de ses actions dans sa cellule, à moins qu'il

n'ait renoncé à tous ses biens et aussi à sa propre volonté, en reconnaissant qu'il doit obéir en toute chose.

Celui qui abandonne le monde pour vivre dans une communauté, ne doit pas, quelle qu'ait été sa position et sa fortune, s'enorgueillir de ce qu'il a laissé ou apporté au monastère. Il doit obéir à tous pour renaître, selon le précepte de notre Seigneur, sans se rappeler son âge et les années nombreuses qu'il a si inutilement perdues dans le monde. En commençant cette vie spirituelle, où il prend le joug du Christ et s'exerce à ses combats, il faut qu'il se soumette à tous, même aux plus jeunes ; il faut qu'il se livre au travail et à la fatigue, afin de gagner de ses propres mains, selon la recommandation de l'Apôtre, ce qui lui est nécessaire pour vivre et pour recevoir ses frères, et afin d'expié ainsi le faste et les délices de sa vie passée, en acquérant, à la sueur de son front, la véritable humilité du cœur. On ne choisit jamais pour supérieur d'un monastère qu'un religieux qui a appris, par l'obéissance, ce qu'il doit commander aux autres, et qui ait longtemps pratiqué les traditions qu'ils doit enseigner à ses plus jeunes frères. Au dire de tous les anciens, c'est là le vrai moyen de bien se conduire et de bien conduire les autres, et c'est un don précieux et une grande grâce du Saint Esprit. Personne ne peut donner des conseils salutaires à ceux qui lui obéissent, s'il ne sait par expérience la règle de toutes les vertus, comme personne ne peut obéir à son supérieur, s'il n'est rempli de la crainte de Dieu et d'une humilité parfaite.

Si nous voyons aujourd'hui, dans les autres provinces, tant de règles et d'observances différentes, c'est que nous osons gouverner les monastères sans bien connaître les institutions des anciens et que nous devenons pour ainsi dire, supérieurs avant d'avoir été novices. Nous avons plus de zèle à imposer nos idées particulières, qu'à faire observer la doctrine de nos prédécesseurs. Mais je m'aperçois qu'au lieu de parler de la règle qu'il faut garder pour l'office, je me laisse entraîner à vous entretenir des traditions anciennes, dont il sera question plus tard. Revenons maintenant à notre sujet.

4. De l'office de nuit

Tout l'Égypte et la Thébàide, comme nous l'avons dit, conservent, pour l'office du soir et de la nuit, le nombre de douze psaumes, après lesquels viennent deux leçons, l'une de l'Ancien Testament, l'autre du Nouveau. Cette coutume, très ancienne, est observée depuis bien des siècles par presque toutes les provinces, et si elle est arrivée jusqu'à nous, c'est qu'on assure qu'elle n'a pas été établie par la volonté des hommes, mais qu'elle a été imposée à nos Pères par le ministère des anges.

5. Le nombre des psaumes fixé par un ange

Dans les temps de la primitive Église, les religieux étaient en petit nombre, mais d'une grande vertu. Ils avaient reçu leur règle de l'évangéliste saint Marc, qui fut le premier évêque d'Alexandrie. Et non seulement ils observaient ce qui est rapporté des fidèles dans les *Actes des Apôtres* : « La multitude de ceux qui croyaient, n'avait qu'un cœur et qu'une âme. Aucun ne disait à lui ce qu'il possédait, mais tout était commun entre eux. Ceux qui avaient des champs et des maisons, les vendaient, et en apportaient le prix aux pieds des Apôtres, qui partageaient selon le besoin de chacun » (Ac 4, 26). Ils pratiquaient encore des choses beaucoup plus parfaites. Ils se retiraient dans les endroits les plus écartés de la ville, et ils menaient une abstinence si rigoureuse, que les infidèles mêmes admiraient leur incroyable austérité.

Il s'appliquaient jour et nuit, avec tant d'ardeur, à la méditation des saintes Écritures, à la prière et au travail des mains, qu'ils en perdaient le désir et la pensée même de la nourriture, et c'était après deux ou trois jours seulement, que la faiblesse de leur corps les obligeait à prendre quelque chose, plutôt par nécessité que par plaisir ; et ils ne le faisaient pas avant le coucher du soleil, afin d'employer sa lumière à leurs saintes études et prendre soin de leurs corps pendant la nuit seulement, tout en se livrant à d'autres pratiques d'une admirable piété. Ceux qui n'ont pas appris ces choses dans le pays même, peuvent les voir dans l'histoire ecclésiastique.

Lorsque la perfection de ces premiers chrétiens était encore présente à la mémoire de leurs successeurs, et que la foi ardente des religieux n'était pas affaiblie par le relâchement des communautés trop nombreuses, nos Pères, dans l'intérêt de ceux qui devaient venir après eux, se réunirent pour fixer l'office qui serait célébré chaque jour dans les monastères, afin de laisser à leur postérité cet héritage de paix et de piété à l'abri de toute discussion. Ils craignaient que la récitation publique des prières ne fût une occasion de trouble et de division parmi ceux qui devaient avoir le même but, et que la différence qui s'introduirait dans les offices ne devînt, par la suite, une source déplorable d'erreurs, d'envie et de séparation.

Dans cette sainte assemblée, la ferveur de chacun lui faisait oublier la faiblesse des autres, et l'on proposait des choses que l'ardeur de la piété semblait rendre faciles, sans s'inquiéter si elles étaient possibles à la généralité des frères parmi lesquels se trouvent nécessairement beaucoup d'infirmités. On voulait adopter un grand nombre de psaumes : les uns en proposaient cinquante, les autres soixantes ; d'autres même en demandaient davantage. Cette sainte contestation au sujet de la règle dura jusqu'au soir, et quand vint l'heure de réciter les prières accoutumées, quelqu'un se leva au milieu de l'assemblée pour

chanter les psaumes. Tous les religieux s'assirent alors, comme c'est encore l'usage en Égypte, et regardèrent celui qui officiait, en s'unissant à lui de tout leur cœur. Lorsqu'il eut récité onze psaumes d'un ton égal et sans s'arrêter, en les séparant seulement par une prière, il en ajouta un douzième qu'il finit par l'alleluia. Puis il disparut tout à coup aux yeux de tous, terminant ainsi la discussion et l'office.

6. Des psaumes et des leçons

La vénérable assemblée des Pères comprit que Dieu avait bien voulu leur donner, par le ministère d'un ange, une règle générale pour toutes les communautés de frères. Ils décidèrent donc qu'on adopterait ce nombre de psaumes pour l'office du soir et de la nuit, en y ajoutant deux leçons, l'une tirée de l'Ancien, et l'autre du Nouveau Testament ; mais comme ces leçons étaient établies par eux en dehors de ce que l'ange avait fixé, ils ne les proposèrent qu'à ceux qui voudraient bien les adopter, afin de mieux apprendre et méditer les saintes Écritures. Le samedi cependant et le dimanche, ces leçons étaient choisies toutes les deux dans le Nouveau Testament. L'une était tirée des épîtres de saint Paul ou des *Actes des Apôtres*, l'autre des Évangiles, et ceci est observé pendant tout le temps pascal par tous ceux qui aiment connaître et posséder la sainte Écriture.

7. Des la manière de prier

Voici comment ces religieux commencent et finissent leurs prières. Lorsque le psaume est déterminé, ils ne se hâtent pas de s'agenouiller, ainsi que nous le faisons dans cette province, quelquefois même avant qu'il soit achevé, comme pour nous débarrasser plus promptement de l'office. Quand nous voulons dépasser la règle qui a été établie autrefois par nos Pères, nous comptons les psaumes qui restent à dire, et nous cherchons à la finir, en nous préoccupant beaucoup plus de la fatigue de nos corps que de l'utilité et des avantages que peuvent en retirer nos âmes. Les solitaires d'Égypte n'agissent point ainsi. Avant de fléchir le genou, ils prient quelque temps et se tiennent presque toujours debout. Ils se prosternent ensuite un instant par terre pour adorer la bonté divine, puis ils se relèvent promptement et se tiennent les mains étendues, comme auparavant, en s'appliquant avec ardeur à la prière. Ils disent qu'en restant plus longtemps prosternés par terre, ils seraient plus exposés aux distractions, et aussi plus tourmentés par le sommeil. Hélas ! ne le savons-nous pas par expérience, et ne l'éprouvons-nous pas tous les jours ? Nous aimons à multiplier ces prostrations et nous souhaitons les faire durer longtemps, parce qu'elles sont plus agréables à notre corps que favorables à nos prières. Quand celui qui doit dire l'oraison

se lève, tous se lèvent avec lui, et personne ne se permet de le devancer, lorsqu'il fait la génuflexion, ou de rester prosterné, lorsqu'il se relève. Ce serait paraître ne pas s'unir à ses frères et vouloir prier seul.

8. Du *Gloria Patri* à la fin de chaque psaume

Nous voyons dans cette province, quand celui qui chante le psaume l'a fini, tous les autres se lever et chanter à haute voix avec lui : Gloire au Père, au Fils, et au Saint Esprit ; rien de semblable ne se fait dans tout l'Orient. Lorsque le psaume est terminé, tous prient en silence, et c'est par l'antienne seulement qu'on rend gloire à la sainte Trinité.

9. De la tenue pendant la prière

L'ordre que nous suivons dans ces institutions nous a conduit à parler de la prière, quoique notre intention soit d'en traiter plus longuement dans les conférences des Pères, et d'en expliquer, par leurs entretiens mêmes, la nature et les règles. Mais nous avons pensé qu'il était bon d'en dire ici quelque chose, puisque l'occasion s'en présentait, afin de former l'homme à l'extérieur et de jeter les premiers fondements de la prière, pour le diriger ensuite à l'intérieur et lui enseigner la perfection. Si Dieu nous retire de la vie présente, avant d'avoir pu écrire ce livre que nous nous proposons d'entreprendre avec l'aide de sa grâce, nous désirons du moins l'ébaucher, dans celui-ci, une œuvre si nécessaire et satisfaire ainsi un peu votre attente. Nous profiterons du temps que Dieu nous laisse encore, pour vous dire sur la prière quelque chose qui puisse être utile à tout le monde, mais surtout aux religieux qui vivent dans les monastères. Ceux auxquels ne parviendront pas les conférences des Pères, trouveront ici quelques enseignements sur la prière, et s'ils apprennent à régler le vêtement de l'homme extérieur, ils sauront également ce qu'ils doivent faire en offrant à Dieu leurs sacrifices de louange. Car ce que nous écrivons maintenant regarde surtout la vie extérieure et les institutions des communautés, tandis que nos autres écrits auront pour objet la science et la perfection spirituelle. Ils exposeront par conséquent davantage la vie et la doctrine des solitaires.

10. Avec quel soin il faut éviter le bruit

Lorsque les solitaires se réunissent pour célébrer l'office, tout le monde garde le plus profond silence, et, dans cette multitude de frères, on n'entend que celui qui se lève pour réciter les psaumes ; il semble que l'église est déserte. À la fin de la prière surtout, personne

ne crache, ne tousse, ne se mouche et ne bâille ; aucun gémissement, aucun bruit, aucune parole ne trouble les assistants et ne couvre la voix du prêtre qui récite l'oraison. À peine si quelquefois un religieux laisse échapper, dans l'ardeur de son amour, quelque soupir enflammé qu'il n'a pu contenir en son cœur.

Ceux, au contraire, qui prient d'une manière bruyante, ou qui montrent par leurs bâillements, leur peu de ferveur, sont reconnus coupables d'une double faute. Ils profanent d'abord la prière, puisqu'ils l'offrent avec négligence à Dieu ; ils troublent ensuite, par le bruit qu'ils font, ceux qui les entouraient et qui priaient peut-être sans eux avec plus de recueillement. Aussi nos Pères nous recommandent de terminer promptement la prière, de peur qu'en la prolongeant trop, nous ne soyons obligés de l'interrompre pour nous moucher ou pour cracher. Il faut pouvoir la faire avec ferveur, en nous hâtant de la dérober aux pièges de l'ennemi. Le démon sans doute nous poursuit toujours ; mais c'est surtout pendant la prière qu'il nous attaque, lorsque nous demandons le secours de Dieu contre lui. Il cherche alors à troubler nos sens et à nous distraire, pour affaiblir et éteindre la sainte ardeur qui s'allumait dans nos âmes. Aussi les maîtres de la vie spirituelle pensent qu'il vaut mieux faire des prières courtes et les répéter plus souvent. En multipliant ces prières, nous nous attacherons plus intimement à Dieu, et, en les faisant courtes, nous éviterons mieux les traits que le démon lance, surtout alors, contre nous.

11. De l'attention à la prière

C'est pour cette raison que ces saints solitaires n'ont pas voulu dire entièrement quelques psaumes qui se récitent en commun. Comme ils sont plus longs que les autres, ils les divisent en deux ou trois parties qu'ils séparent et terminent par les petites prières d'usage. Ce n'est pas la multitude des versets qu'ils recherchent, mais l'intelligence des paroles, et ils font tous leurs efforts pour dire comme l'Apôtre : « Je chanterai de cœur les psaumes, je les chanterai avec intelligence (1 Co 14, 15). Ils trouvent qu'il est plus utile de chanter dix versets avec l'application convenable que de réciter tout le psaume en laissant égarer sa pensée. Les distractions viennent souvent de la précipitation de celui qui récite les psaumes lorsqu'il voit ce qui reste encore à dire ; il ne s'applique pas à bien prononcer et à bien se faire comprendre de ceux qui l'écoutent, mais il ne pense qu'au moment où sera terminé l'office.

Si quelqu'un des jeunes frères, par ferveur ou par ignorance, veut dépasser le nombre des psaumes prescrits, le supérieur l'arrête en frappant de la main sur son siège, et alors tous se lèvent pour l'oraison. Il évite ainsi, avec tout le soin possible, que la longueur des psaumes

ne fatigue les assistants, et que le religieux chargé de l'office ne perde l'intelligence de ce qu'il dit, et ne nuise de plus aux autres en les importunant de son zèle.

Ils observent aussi scrupuleusement qu'au répons *alléluia*, on ne dise aucun psaume qui n'ait ce mot pour titre².

Les douze psaumes qu'on récite se partagent de cette manière : s'il y a deux religieux, ils en disent chacun six ; s'il y en a trois, ils en disent quatre, et s'il y en a quatre, ils en disent trois. Jamais un religieux dans les réunions n'en dit davantage, et ainsi, quelque nombreuse que soit la communauté, il n'y a jamais plus de quatre frères qui soient chargés de la récitation de l'office.

12. Pourquoi les religieux sont assis pendant les psaumes

Les solitaires, en acquittant ce nombre canonique de douze psaumes, restent en repos. Dès qu'ils se réunissent pour célébrer l'office, celui qui doit réciter les psaumes se lève seul au milieu de l'assemblée, les autres se tiennent assis sur des sièges très bas, et l'écoutent en s'unissant à lui de tout leur cœur. Leurs jeûnes, leurs travaux du jour et leurs veilles les fatigues tellement que, sans cet adoucissement, ils ne pourraient rester debout jusqu'à la fin. Car ils ne s'accordent jamais un moment de repos, et non seulement ils appliquent sans cesse leurs mains aux travaux qu'ils peuvent faire pendant le jour, mais encore ils choisissent souvent des ouvrages qu'ils ne seront pas forcés d'interrompre pendant les ténèbres de la nuit. Ils pensent que, plus ils seront occupés, plus ils arriveront à la pureté du cœur et s'élèveront à la contemplation des choses spirituelles.

Ils sont persuadés que Dieu a limité ainsi le nombre des psaumes pour que les plus fervents puissent porter plus loin l'ardeur de leur zèle sans que les faibles et les malades aient à souffrir de la longueur de l'office. Dès que les prières sont terminées, chacun retourne à sa cellule ; il y reste seul ou avec un compagnon qu'on lui a permis d'avoir, soit pour s'aider dans le travail, soit qu'ils aient été convertis ou formés ensemble, soit qu'il y ait entre eux un rapport de vertu. Les religieux rentrés dans leur cellule y offrent à Dieu de nouvelles prières et ne se laissent point aller au sommeil, jusqu'à ce que la lumière du soleil, venant à paraître, fasse succéder aux exercices de la nuit et à la méditation les travaux du jour.

13. Pourquoi les religieux ne dorment pas après l'office

² Il y a vingt psaumes qui ont pour titre le mot *alléluia*, et qui, dès le temps des Apôtres, servaient à exprimer les joies de l'Église.

Outre le désir qu'ils ont d'offrir à Dieu le travail de leurs mains, comme un sacrifice qui lui est agréable, ils ont deux raisons pour s'occuper ainsi avec persévérance, et nous qui aspirons à la perfection, nous devons nous appliquer à les imiter.

Ils veulent premièrement empêcher l'ennemi qui rôde et nous attaque sans cesse, de troubler pendant notre sommeil cette pureté que nous avons acquise par nos prières de la nuit. Nous les avons offertes à Dieu pour nos négligences et nos fautes involontaires ; nous avons imploré notre pardon par nos gémissements, et le démon, s'il nous trouvait endormis, chercherait à nous faire perdre cette pureté qu'il nous a vu désirer avec une plus grande ferveur ; et ce qu'il n'a pu faire pendant la nuit, il s'efforcerait de l'accomplir pendant ces quelques instants de repos.

Secondement, quand même ce piège du démon ne serait pas à craindre, ce paisible sommeil qui doit durer si peu pourrait jeter le religieux, à son réveil, dans un assoupissement capable d'affaiblir, pour toute la journée, la ferveur de son âme, d'éteindre la vivacité de son esprit et d'épuiser la générosité de son cœur. Nous perdriions ainsi les moyens de résister avec plus de vigilance et de force aux embûches de l'ennemi. C'est pour cela que les solitaires joignent leurs veilles particulières à celles que leur impose l'office, et qu'ils s'y appliquent même avec plus de soin, afin de conserver cette pureté qu'ils ont acquise par la prière, et de préparer, par leurs méditations de la nuit, cette force et cette vigilance qui doivent être leur sauvegarde pendant le jour.

14. Utilité du travail des mains pendant la méditation

Ils joignent aussi à leurs veilles le travail des mains, pour que l'oisiveté ne les livre pas au sommeil, et ils ne l'interrompent, pour ainsi dire, pas plus que la méditation. Ils exercent également les facultés de l'âme et du corps pour associer les efforts de l'homme extérieur au progrès de l'homme intérieur. Le poids du travail est comme une ancre ferme et immobile qu'ils opposent aux mouvements dangereux de leurs cœurs et aux flots impétueux de leurs pensées, afin d'en fixer les caprices et la légèreté dans les murs de leurs cellules, comme dans un port assuré, en veillant ainsi sur eux-mêmes et en s'appliquant à la méditation des choses saintes. Non seulement ils évitent les tentations et leurs désirs coupables, mais ils se préservent encore de toute pensée oiseuse et superflue ; et il est difficile de dire si c'est pour mieux méditer qu'ils s'occupent sans cesse de travaux manuels, ou si c'est par assiduité au travail qu'ils acquièrent tant de piété, de science et de lumière.

15. Du silence et de l'application au travail

Lorsque les psaumes sont finis et que la réunion est terminée, comme nous l'avons exposé, aucun religieux ne s'arrête et ne se permet de causer avec un autre. Personne, même pendant tout le jour, ne sort de sa cellule et ne quitte le travail dont il s'occupe, à moins qu'il n'y soit forcé par quelque devoir. Pendant les travaux extérieurs, toute conversation est interdite. Chacun, en accomplissant la tâche qui lui est donnée, récite de mémoire quelque psaume ou quelque passage des saintes Écritures. On évite ainsi, non seulement les tentations du mal et les projets coupables, mais encore les entretiens inutiles, puisque la bouche et le cœur sont toujours appliqués à la méditation des choses saintes. Il est expressément défendu, surtout aux plus jeunes, de s'arrêter même un instant, de se retirer à l'écart et de se serrer la main. Ceux qui manquent en quelque chose à ce point de la règle, sont déclarés coupables d'une faute grave, et soupçonnés d'avoir un esprit indocile et dangereux ; et tant qu'ils n'ont pas fait une pénitence publique devant tous les frères, il ne leur est pas permis d'assister aux offices.

16. De la séparation de ceux qui sont en pénitence

Si quelqu'un est retranché de la prière publique pour une faute, il n'est permis à personne de prier avec lui, avant qu'il se soit prosterné par terre pour demander pardon et qu'il ait été réconcilié par l'abbé, en présence de tous les frères. Les religieux observent avec soin cette règle, et se séparent de celui qui a été retranché de la prière publique et livré à Satan, selon l'expression de l'Apôtre. Et si quelqu'un, poussé par une charité indiscreète, priaît avec lui avant qu'il ait été absous par le supérieur, il encourrait la même condamnation et se livrerait volontairement au démon comme l'autre a mérité de l'être, et la faute serait d'autant plus grande qu'en s'entretenant et en priant avec le coupable, il encouragerait son orgueil et le ferait persévérer dans le mal. Cette consolation lui serait pernicieuse, parce qu'elle endurcirait son cœur et l'empêcherait de s'humilier comme il l'a mérité. Il s'habituerait à faire peu de cas des réprimandes de ses supérieurs, et ne penserait bientôt plus à reconnaître ses fautes et à en demander pardon.

17. Avec quelle exactitude il faut réveiller les religieux pour la prière

Celui qui est chargé de réveiller les religieux et de les réunir pour l'office, ne suit pas son caprice pour le faire, en écoutant la disposition où il est lui-même de dormir ou de ne pas dormir. Quoiqu'il ait l'habitude de réveiller, tous les jours, les frères à la même heure, il se tient sur ses gardes et consulte souvent le cours des étoiles pour savoir s'il est temps de commencer l'office. Il évite ainsi, ou de laisser passer l'heure, en cédant au sommeil, ou de

l'avancer par le désir qu'il a de dormir à son tour, en paraissant s'inquiéter moins de l'office et du sommeil de ses frères que de son propre repos.

18. Les religieux ne s'agenouillent pas le dimanche et pendant le temps pascal

Nous devons dire aussi qu'en Égypte, depuis les vêpres du samedi qui commencent le dimanche, jusqu'aux vêpres suivantes, l'usage est de ne pas s'agenouiller, ainsi que pendant les cinquante jours de Pâques, et qu'on ne pratique non plus alors les jeûnes ordinaires. Nous donnerons l'explication de cet usage dans les conférences des Pères, si Dieu nous accorde la grâce de les écrire.

Notre intention maintenant est de dire brièvement les choses, afin que ce volume par son étendue ne devienne pas fatigant et ennuyeux au lecteur.